

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) porteur(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale INTERNATIONAL COATING PRODUCTS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale STAFFAN BERGLIND, DIRECTEUR GENERAL
AURELIEN SPANO, CHEF DE PROJETS

RCS / SIRET 3 5 0 0 9 6 2 7 7 0 0 0 4 0 Forme juridique SAS



Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Modification d'une ICPE existante -> rubrique 2515 E (installation d'une ligne de conditionnement) pour 352 kW actuel - La puissance suite au projet est de 810 kW, soit une différence supérieure à 200 kW, entraînant alors la prise en compte d'un CERFA d'étude "cas par cas". Cette augmentation, prise seule, n'engendre pas de dépassement des seuils nécessitant l'évaluation environnementale systématique du projet (IED et SEVESO) Création de la rubrique 2663-2b (stockage de matières plastiques - 1790 m3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site ICP ALLTEK relève du régime d'enregistrement au titre de la rubrique 2515-1 b : Installation de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, pour une puissance totale de 352 kW.

Le site ICP projette aujourd'hui les évolutions suivantes :

- Améliorer les capacités de stockage de son site : ajout de 4 silos de stockage de carbonates, construction d'un auvent dédié aux emballages, augmentation des capacités de stockage de produits liquides pour des approvisionnements plus aisés et une réduction des charges de manutention ainsi que de déchets liés au stockage actuel de certaines matières premières.

- Installer une 4ème ligne de production principale début 2022, portant la puissance installée sur le site à 810 kW au titre de la rubrique 2515 et entraînant la création de la rubrique 2663-2b (stockage de matières plastiques) - 1790 m3

Le projet de modifications du site ICP est détaillé au travers du "Document d'accompagnement du CERFA 14734*03" joint en annexe 7 du présent document et rédigé pour compléter l'examen du critère 1) de l'article R181-46-I du Code de l'Environnement. Il n'y a pas de travaux de démolition associé au projet de modification.

4.2 Objectifs du projet

Les deux objectifs de ce projet sont :

- Générer des gains de capacité de production pour stopper les équipes de suppléances le week-end, tout en améliorant les conditions de travail actuelles (moins de port de charge de matières premières, moins de poussière) ainsi qu'en dégagant des économies sur les achats et coûts de stockage
- Augmenter la capacité de production du site afin de répondre à une augmentation des ventes sans avoir à recourir à la remise en place des équipes de week-end

Pour pouvoir réaliser ces deux objectifs, de nombreuses phases ont été créées, afin d'améliorer les conditions de production et de travail des ouvriers, notamment :

- L'ajout d'une nouvelle ligne de conditionnement robotisée
- La mise à niveau des équipements existants (Optimisation des réglages, refonte des réseaux air et liquide)
- L'ajout de nouvelles cuves de stockage de colles
- La construction d'un nouvel auvent de stockage
- L'ajout de 4 silos de matières premières
- L'aménagement de la voirie pour la manœuvre des camions
- L'ajout d'une 4ème ligne de production

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les bâtiments au niveau desquels le projet est envisagé, sont d'ores et déjà existants et aménagés.

Les travaux consisteront aux opérations suivantes :

- Terrassement, bétonnage et bitumage (pour le radier des silos ainsi que l'aire de manœuvre des camions)
- Auvent de stockage d'emballage : ajout d'une seconde pente de toiture. La hauteur du faitage du auvent existant reste inchangée
- Zone des matières premières au Nord : repositionnement de 7 silos existants pour permettre d'accueillir 4 nouveaux silos et de créer des paliers de maintenance en dessous. La réorganisation de cet espace permet également de créer une extension de l'atelier de 100m² en rez-de-chaussée sous la première rangée de silos et de fermer l'auvent existant.

Les travaux prévus pour une durée de 12 mois seront séquencés en 4 phases :

- Fermeture estivale : Terrassement, bétonnage et bitumage
- Septembre - Octobre : Auvent de stockage
- Fermeture hivernale : repositionnement des silos, ajout des nouveaux et installation du système de convoyage
- Mars 2022 : Installation d'une 4ème ligne de production

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le "Document d'accompagnement du CERFA 14734*03" joint en annexe 7 décrit la configuration des installations en phase exploitation.

Les différents plans du site, dans sa configuration projetée, sont fournis en annexes 2-3-4. Ils détaillent les installations envisagées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les activités d'ICP sont déjà soumises à enregistrement au titre de la réglementation sur les ICPE (rubrique 2515). Un dossier d'autorisation d'exploiter a été réalisé en 2016 et a abouti à la prise de l'arrêté préfectoral d'enregistrement du 02/03/2017 avec des aménagements et renforcements de certaines prescriptions de l'arrêté ministériel du 26/11/2012. Suite au projet, les activités d'ICP resteront soumises à enregistrement au titre de la rubrique 2515. Une nouvelle rubrique à déclaration sera créée (2663).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cf. "Document d'accompagnement du CERFA 14734*03" en Annexe 7	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

ICP ALLTEK
 ZA Le Grand Blossieu
 01150 LAGNIEU

Parcelles Section OB n°1762, 1780,
 2041 et 2042 du plan cadastral

Coordonnées géographiques¹

Long. 4° 5' 54" 40" 42 Lat. 0° 5' 20" 13" 06

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lagnieu est soumise à un risque important d'inondations et dispose d'un Plan des Surfaces Submersibles (PSS) Rhône Lagnieu (valant Plan Particulier du Risque Inondation - PPRI), porté à la connaissance du Maire de Lagnieu en date du 24 octobre 2013. Cependant, le site ICP n'est pas situé dans une zone à risque d'inondation (le Rhône est situé à plus de 3 km au sud). Commune de Lagnieu non couverte par un PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 - Directive Habitats FR8201641 Milieux remarquables du bas Bugey situé à 3,5 km au Nord-Est du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêté de protection du biotope - Protection des oiseaux rupestres situé à 2,2 km à l'Est du site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'une augmentation de la consommation en eau potable du site de l'ordre de 30%. Mais, la consommation d'eau globale du site reste inférieure à la limite fixée par l'arrêté ministériel de 75 000 m3 par an. Par ailleurs, les rejets d'eaux usées feront l'objet d'une meilleure maîtrise (actions d'optimisation en cours sur la station de traitement notamment). Cf. "Document d'accompagnement du CERFA 14734*03" en annexe 7.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Lagnieu située en zone 3 dite de "sismicité modérée"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions dans l'air principales du site sont constituées de poussières non toxiques issues des matières principales (pierres et cailloux broyés, concassés, etc...). Les autres émissions atmosphériques (trafic de camions) sont faibles et négligeables.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	ICP n'effectue aucune opération de broyage, concassage ou criblage. L'activité se limite au mélange dans une cuve de matières premières minérales déjà broyées avec de l'eau et des additifs. Les sources sonores du site sont principalement liées aux mouvements de véhicules routiers entrants et sortants du site et aux opérations de chargements et de déchargements des silos. Une nouvelle mesure de bruit en limite de propriété sera réalisée suite au projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de nouvelle cheminée suite à l'implantation de la 4ème ligne de production, qui sera reliée au dépoussiéreur actuel. Cependant, la cheminée du dépoussiéreur sera amenée à être modifiée et déplacée dans le cadre du projet. Une nouvelle mesure de rejets atmosphériques sera alors réalisée pour vérifier les valeurs limites d'émission en poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sur lequel ICP étendra ses activités est d'ores et déjà équipé d'un réseau de collecte des eaux pluviales de ruissellement sur les parties imperméabilisées. Les eaux pluviales sont traitées par 2 séparateurs hydrocarbures déjà existants, puis rejetées dans le "Ruisseau du Moulin" et dans le réseau d'eaux pluviales de la zone industrielle. Les eaux pluviales issues des toitures existantes sont collectées et dirigées directement vers le "Ruisseau du Moulin".
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées transitent par une station de prétraitement par floculation au chlorure ferrique avant rejet dans le réseau d'eaux usées de la zone d'activité puis vers la station d'épuration
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au terme du projet, les seules catégories de déchets impactées seront : - Cartons : Augmentation de l'ordre de 30% (18t) - IBC vides (Augmentation de l'ordre de 30% (11,7t) Cf. "Document d'accompagnement du CERFA 14734*03" en annexe 7.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prescriptions du PLU seront respectées notamment pour l'implantation des nouveaux silos (h > 12 m) "Les bâtiments industriels dont la hauteur totale hors sol est supérieure à 12 mètres devront faire l'objet d'une étude particulière d'implantation". Une commission spécifique du service urbanisme s'est réunie et a approuvé l'implantation des nouveaux silos au regard de leur utilité technique liée à l'activité industrielle de ICP Alltek.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Fait à Lagnieu

le, 02/07/2021

Signature

